



Nomination du Directeur régional pour l'Europe

1. Le mandat actuel du Dr Jo Eirik Asvall en tant que Directeur régional pour l'Europe arrive à expiration le 31 janvier 1995.

2. A sa quarante-quatrième session, le Comité régional de l'Europe, conformément aux dispositions de l'article 52 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'article 47 de son Règlement intérieur, a désigné le Dr Asvall en vue de la reconduction de son mandat de Directeur régional pour l'Europe et adopté la résolution suivante :¹

Le Comité régional,

Vu l'article 52 de la Constitution, et

Conformément à l'article 47 de son Règlement intérieur,

1. DESIGNER le Dr Jo Eirik Asvall en qualité de Directeur régional pour l'Europe, et

2. PRIER le Directeur général de proposer au Conseil exécutif la nomination du Dr Jo Eirik Asvall pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} février 1995.

3. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner cette résolution en vertu des dispositions de l'article 52 de la Constitution et de l'article 4.5 du Statut du Personnel.

¹ Résolution EUR/RC44/R4.